

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR –FRATERNITE –

JUSTICE

Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement

Local

Région de Nouakchott

Commission de Passation des Marchés Publics

Procès-Verbal n°23-CPMP/RN/2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, mercredi le 29 octobre à 13 h 00 minute GMT, s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) sous la présidence de son Président Mohamed Fouad Barrada, Président de la Commission des Marchés Publics (PRMP) de la Région de Nouakchott.

Les membres :

Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante

Chighaly El Mahjoub, Membre expert

Mouna Mint/ Lehmad, Membre expert

Ordre du jour :

Etude et approbation du dossier d'appel d'offre (DAO n°08-CPMP-RN-2025-BIS) relatif à la fourniture et pose de la barrière géosynthétique benthonique pour le centre d'enfouissement Technique à Tivirit

Décision :

Après étude et examen du dossier d'appel d'offre (DAO) relatif à la fourniture et pose de la barrière géosynthétique benthonique pour le centre d'enfouissement Technique à Tivirit, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) approuve ledit dossier en fixant l'échéance ci-après :

- Date de publication de l'avis d'appels d'offres :06/11/2025
- Date et heures limites des dépôts des offres :08/12/2025 à 11h 00 minutes Gmt.
- Date et heures d'ouverture des plis des offres : 08/12/2025 à 11h 30 minutes Gmt.

Conformément aux textes en vigueur notamment l'article 55 de la loi 24-2021 du 29 décembre 2021 portant code de marché publics, les candidats peuvent exercer un recours contre les procédures de passation des marchés publics relatives au contenu du DAO n°08-CPMP-RN-RN-2025 (bis). Ce recours doit invoquer une violation caractérisée de la réglementation des marchés publics. Il doit être exercé dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la publication de la décision faisant grief.

Signatures

- **Mohamed Fouad Barrada, PR-CPMP-RN**

Noms, fonctions et signatures des membres présents

Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante

Chighaly El Mahjoub, Membre expert

Mouna Mint/ Lehmad, Membre expert

